

	CIG Petite Couronne Service EIPRP - Médecine Préventive	FR-CCAS-SSIAD - V05 27/03/2020 Page 1/4
	FICHE REFLEXE - CCAS - SSIAD	

Contexte

La France connaît actuellement une crise sanitaire liée au coronavirus. Des mesures ont été prises par le gouvernement afin de limiter les contacts et les déplacements. L'activité de certains établissements se retrouve ainsi réduite, il en est de même pour les effectifs. Les collectivités mettent tout en œuvre afin de garantir un service minimum à la population.

Pour rappel, les personnes âgées sont particulièrement vulnérables, et il convient d'être vigilant, comme en temps normal, à tout risque de propagation de tout agent infectieux par l'infirmier (-ère) ou l'aide soignant (e) à domicile, qui passe d'un domicile à un autre dans sa journée de travail.

Les mesures ci-dessous protègent donc les patients, mais également les agents, de la transmission potentielle de germes.

Objectifs

- Apporter un appui aux collectivités dans la gestion de crise ;
- Transmettre aux responsables et aux agents des Services de Soins Infirmiers A Domicile engagés sur leurs missions, des consignes opérationnelles pour la réalisation de celles-ci et les mesures de protection associées ;

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez contacter la cellule spéciale du CIG : coronavirus@cig929394.fr

/!\ Recommandations :

L'ensemble des agents, considérés comme « personne à risque » en cas de contamination par le virus COVID-19 (cf. <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>), sont invités à interroger leur médecin traitant et à prendre contact avec leur médecin de prévention quant aux conseils relatifs à leur possibilité de participer à la continuité d'activité de leur collectivité.

Règles d'hygiène

Pour prévenir la circulation du Coronavirus et limiter les risques de transmission dans le cadre de l'épidémie actuelle, il est impératif pour chacun des agents d'appliquer les mesures de protection suivantes :

- > S'attacher les cheveux. Retirer tous les bijoux au niveau des doigts et poignets. Porter les ongles courts sans vernis.
- > Se laver très régulièrement les mains à l'eau et au savon et les sécher ou à défaut se frictionner les mains avec une solution hydro-alcoolique.
- > Saluer sans se serrer la main.
- > Limiter les contacts rapprochés et conserver les distances sociales (1m) entre collègues et avec les patients.
- > Éviter de se toucher le visage.
- > Tousser ou éternuer dans son coude.
- > Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle fermée.

Face à une personne présentant des symptômes évocateurs d'une infection par le coronavirus, il est nécessaire d'adopter le comportement adapté : la conduite à tenir est détaillée dans la fiche réflexe Sauveteur Secouriste du Travail (https://www.cig929394.fr/sites/default/files/commun/fiche_pratique_sst.pdf).

Conduite à tenir face aux patients

L'analyse des risques professionnels des agents doit être mise à jour au regard de l'activité professionnelle réellement exercée et des conditions de son exercice.

Items	Consignes
Recommandations concernant les agents	> Tout infirmier.e ou aide soignant.e qui présente une toux, de la fièvre ou tout signe respiratoire ne doit pas se présenter au travail et doit consulter son médecin traitant, qui lui prescrira le test de dépistage si nécessaire.
Recommandations concernant les patients	> Avant de se présenter au domicile, évaluer le nombre de passages nécessaires dans la semaine, les réduire au minimum , si possible trouver des relais auprès des familles, se coordonner avec les autres intervenants (aide à domicile, soignants, portage de repas à domicile) pour répartir au mieux les passages dans la semaine.
Se déplacer chez les patients	Agent véhiculé : > En cas d'utilisation de véhicule de la collectivité, affecter le même véhicule pendant toute la période de travail de l'infirmier.e ou de l'aide soignant.e > Privilégier des périodes de travail d'une quinzaine ou d'une semaine. > Désinfecter le poste de conduite du véhicule en début et fin de service (lingettes désinfectantes)
A l'arrivée au domicile du patient	> Déposer les effets personnels du soignant sur une surface protégée par un drap d'examen jetable. > L'infirmier(e) doit se protéger par un masque de protection chirurgicale. Il doit également utiliser une sur-blouse et des gants jetables pour chaque patient. Eliminer ensuite ces équipements usagés dans des sacs poubelle fermés. > Le port des lunettes de protection est recommandé pour tous les actes exposant à la projection de liquides biologiques (toilettes, changes, mise en place et retrait du bassin, vidange des chaises et sièges percés, prélèvements sanguins, pansements ...). > Si le patient tousse, lui mettre un masque chirurgical, procéder à un nettoyage des mains et s'assurer si nécessaire d'un rdv auprès de son médecin traitant et/ ou avertir sa famille. > Informer son responsable de service en cas de contact avec une personne qui semble présenter des signes d'infection dus au Coronavirus. > En cas d'intervention chez un patient suspect ou positif au Coronavirus, utiliser un masque FFP2, des sur-chaussures et une charlotte. > En cas d'intervention chez un patient suspect ou positif au Coronavirus, stocker le linge de corps et de toilette dans un sac fermé hermétiquement pendant 24 heures avant nettoyage. > Insister sur le lavage des mains en arrivant et en partant du domicile, avec utilisation d'un savon liquide détenu par l'agent (pas d'utilisation des savonnets des patients), et essuyage des mains par serviettes papier jetables (idem, pas d'utilisation des serviettes de toilette des patients). En cas d'absence de savon, se frictionner ses mains avec du gel hydro-alcoolique.

Dispenses de soins infirmiers et de nursing	<ul style="list-style-type: none"> > Tenir une liste des patients confinés pour une infection au coronavirus suspectée ou confirmée. > Planifier les soins infirmiers en fonction des priorités (Réalisation des soins prioritaires, gestion des médicaments et de la continuité des traitements, toilettes etc.). > Respecter strictement et renforcer les mesures barrières : précautions standards et complémentaires en fonction des soins à apporter. > Désinfecter après chaque patient les matériels et instruments utilisés pendant l'intervention par lingettes désinfectantes. > Au sein du logement, il est conseillé d'utiliser une pièce spécifique et la salle de bain, en évitant le contact avec les autres occupants du domicile, d'aérer régulièrement et de ne pas toucher les objets communs.
Elimination des déchets de soin	<ul style="list-style-type: none"> > Garantir un circuit d'élimination évitant les contacts au maximum. > Vigilance accrue sur l'élimination des déchets DASRI.
A la sortie du domicile du patient	<ul style="list-style-type: none"> > Laisser chez chaque patient sa blouse afin de la réutiliser. > Insister sur le lavage des mains en arrivant et en partant du domicile, avec utilisation d'un savon liquide détenu par l'agent (pas d'utilisation des savonnets des patients), et essuyage des mains par serviettes papier jetables (idem, pas d'utilisation des serviettes de toilette des patients).
Désinfection du matériel	<p>Mode opératoire de désinfection du matériel :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Prévoir en quantité suffisante le matériel de désinfection : lingettes désinfectantes, spray désinfectant sans rinçage et lingettes à usage unique. Le produit désinfectant doit répondre à la norme EN 14476. Doter chaque agent de gants de nettoyage adaptés selon les préconisations de la Fiche de Donnée de Sécurité. Cette paire de gants de ménage est individuelle. > Se laver les mains à l'eau au savon avant le port des gants. > Mettre les gants de protection. > Désinfecter les surfaces avec une lingette désinfectante ou bien avec une lavette imprégnée de produit désinfectant. > Jeter les déchets produits. > Laver l'extérieur des gants de ménage à l'eau et au savon. > Retirer les gants. > Se laver les mains à l'eau et au savon. <p>Préconisations sur la désinfection du véhicule :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Désinfecter le poste de conduite à chaque changement de conducteur et à chaque fin de poste. > Désinfecter les clés, poignées de portières, coffres et surfaces intérieures des portières à chaque fin de poste, et après chaque usager transporté. > Aérer régulièrement le véhicule.

Comment mettre mon masque chirurgical ou FFP2 ?

Comment mettre mon masque chirurgical ?



Comment mettre mon masque FFP2 ?



Figure 1: Ministère de la Solidarité et de la Santé

A savoir

- Au titre de personnels soignants, les agents de SSIAD peuvent bénéficier comme parents des dispositifs d'accueil scolaire et crèches annoncés par le gouvernement. Pour leur mise en œuvre se rapprocher des établissements (scolaires et crèches fréquentés par les enfants) ou des supérieurs hiérarchiques.
- A ce titre, elles sont concernées par l'octroi de masques chirurgicaux de protection, ainsi que prévu par la note de la direction générale de la Santé du 17 mars 2020.
- Par ailleurs, à ce même titre, en cas d'apparition de signes évocateurs du COVID 19, les agents peuvent bénéficier d'un test de dépistage prescrit par leur médecin traitant. Il est nécessaire, pour ce faire d'apporter à celui-ci un justificatif de ses fonctions (bulletin de paie...). S'ils sont négatifs, ils peuvent poursuivre leur travail. S'ils sont positifs, les recommandations de prise en charge sont identiques à la population générale : isolement, arrêt de travail et levée de l'isolement 48h après résolution complète des symptômes.
- Les professionnels de santé asymptomatiques mais contacts d'un cas COVID-19 en l'absence de mesures de protection appropriées doivent auto-surveiller leurs symptômes, appliquer les gestes barrières et porter un masque sur le lieu de travail et avec les malades. En cas de premiers symptômes, ils s'isolent immédiatement et contactent un médecin.